

AR Prefecture

006-210600110-20240611-110624__01-DE
Reçu le 19/06/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 11 JUIN 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Bernard CHARTON, Mme Jacqueline POTFER à M. Gérald MARIN,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Gregory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 5 juin 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240611-110624__01-DE
Reçu le 19/06/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2024 – 17 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, sise 22, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle solidité le vendredi 5 avril à 14h des tribunes mises en place du 5 au 22 avril 2024 au Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer à l'occasion du Tournoi ITF Junior. Le montant forfaitaire des prestations est de 450€ HT, soit 540€ TTC (TVA 20%).

2024 – 18 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MONACLEAN, sise 37, avenue des Papalins à Monaco (98013), d'un contrat de maintenance portant sur les opérations de curage des réseaux d'eaux usées et pluviales situés dans les bâtiments communaux et les espaces publics. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 6 007€ H.T, soit 7 208,40 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction tacite.

2024 – 19 : Il a été décidé la passation et la signature d'un plan de services « maintenance et assistances annuelles pour le pack madis RGPD +CYBER », dont l'éditeur est la société SOLIRUS, avec le SICTIAM BUSINESS POLE 2, sis 1047 route des dolines à SOPHIA ANTIPOLIS 06905. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 1 500 € TTC.

2024 – 20 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MONACLEAN, sise 37, avenue des Papalins à Monaco (98013), d'un contrat de maintenance portant sur l'entretien des installations de VMC situées dans les bâtiments communaux. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 7207 € H.T, soit 8648,40 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction tacite.

2024 – 21 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APOJE LEASYS SAS, sise 60 Boulevard Point du Jour à Saint Laurent du Var (06700), d'un contrat de maintenance portant sur les photocopieurs RICOH IMC4510A situés dans les services de la mairie de Beaulieu-sur-Mer. Le coût de la maintenance est de 0,00310 € H.T par photocopie N&B et de 0,0275 € H.T par photocopie couleur. La durée du contrat est de 20 trimestres.

AR Prefecture

006-210600110-20240611-110624__01-DE
Reçu le 19/06/2024



2024 – 22 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société LOGITUD solution, SAS sise ZAC du Parc des Collines- 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE, d'un contrat de maintenance du logiciel SIECLE destiné à l'état civil, au recensement. La durée du contrat est d'un an, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de 2 ans. Le coût annuel des prestations est de 1 192.50 € H.T.

2024 – 23 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APOJE LEASYS SAS, sise 60 Boulevard Point du Jour à Saint Laurent du Var (06700), d'un contrat de maintenance portant sur les photocopieurs RICOH IMC2000 situés dans écoles élémentaire et maternelle de Beaulieu-sur-Mer. Le coût de la maintenance est de 0,00310 € H.T par photocopie N&B et de 0,0275 € H.T par photocopie couleur. La durée du contrat est de 4 trimestres.

2024 – 24 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SNCF Réseau, ayant son siège social au 15-17 rue Jean-Philippe Rameau à Saint-Denis (93200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 412 280 737, d'une convention d'occupation temporaire portant sur le bien immobilier situé sur la place Clemenceau à Beaulieu-sur-Mer (parcelles cadastrées section AH n°71 et n°72), afin de permettre la démolition du bâtiment existant et la réalisation des travaux de requalification du parvis de la gare SNCF et de ses abords. Le montant annuel de la redevance d'occupation est de 5 000 € H.T. La durée de la convention est de deux ans, et prendra effet le 15 avril 2024 pour se terminer le 14 avril 2026. La commune remboursera à la société SNCF Réseau, sur la base d'un montant forfaitaire annuel fixé à 500 €, les impôts et autres taxes que cet établissement sera amené à acquitter et elle versera également à cette dernière un montant forfaitaire unique fixé à 1 000 € H.T. correspondant aux frais d'établissement et de gestion du dossier.

2024 – 25 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société Coficiel Bungalows, sise 2750 RN7 à Villeneuve-Loubet (06270), d'un contrat portant sur la location de bungalows destinés à la surveillance des plages lors de la saison estivale. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 3962,00 € H.T. La durée du contrat est pour l'année 2024.

2024 – 26 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie B.A.L., sise 12 ter place Garibaldi 06300 Nice, d'un contrat de prestations de service portant sur la représentation d'une lecture musicale appelée « Mille et un Pagnol » composée de 4 artistes. La troupe interviendra le samedi 20 juillet 2024 à 19h au Jardin de l'Oliveira de Beaulieu-sur-Mer et pour une durée de 60 minutes. Le montant forfaitaire des prestations est de 1500€ NET (TVA non applicable).

2024 – 27 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie L'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 Nice, d'un contrat de prestations de service portant sur la représentation de deux représentations appelées « Impromptu Burlesque ». La troupe interviendra le vendredi 21 juin 2024 à 10h30 et 14h30 au Jardin de l'Oliveira de Beaulieu-sur-Mer et pour une durée de 60 minutes. Le montant forfaitaire des prestations est de 975€ NET (TVA non applicable).

AR Prefecture

006-210600110-20240611-110624__01-DE
Reçu le 19/06/2024



2024 – 28 : Il a été décidé la passation et la signature avec le groupement d'entreprises VEZZONI et Associés, représentée par son mandataire, la SARL VEZZONI et Associés, ayant son siège social au 263 Corniche Kennedy à Marseille (13007), d'un avenant n°1 au contrat maîtrise d'œuvre n°2023/CMO/04 du 07 mars 2024 portant sur la réalisation, en sus des missions prévues, d'un examen environnemental dit « au cas par cas » de l'opération. Le montant des prestations relevant de la réalisation de cet examen « au cas par cas » est de 6 500 € H.T, représentant une augmentation de 0,3425% du montant total des honoraires du contrat de maîtrise d'œuvre précité. Le nouveau montant total des honoraires du contrat de maîtrise d'œuvre n°2023/CMO/04 du 07 mars 2024 est de 1 903 800 € H.T, soit 2 284 560 € TTC. Les autres dispositions du contrat de maîtrise d'œuvre n°2023/CMO/04 du 07 mars 2024 restent inchangées.

2024 – 29 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société OASIIS SAS, ayant son siège au Centre de vie Agora – Bat C ZI Les Paluds – CS 71120 13782 AUBAGNE CEDEX, d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation, dans le cadre du réaménagement du site de l'école élémentaire « Marinoni », d'un dossier de labélisation Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). Le montant forfaitaire des prestations est de 29 625 € H.T, soit 35 550 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX